

18.12.2020 - 16:52 Uhr

Le Conseil de la presse blâme la "Basler Zeitung": Les critiques émises contre l'APEA étaient inexactes (prise de la position 89/2020)

Berne (ots) -

Parties: Amt für soziale Sicherheit des Kantons Solothurn c. "Basler Zeitung

Thèmes: Recherche de la vérité / Traitement des sources / Interview

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil suisse de la presse reproche à la "Basler Zeitung" (BaZ) d'avoir à plusieurs reprises énoncé des contrevérités et dissimulé des informations dans un article sur l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du canton de Soleure. Il n'accepte toutefois que partiellement la plainte de l'office cantonal soleurois de la sécurité sociale contre l'article "Harte Kritik an der Kesb", paru le 24 mars 2020. Une partie des atteintes au code de déontologie des journalistes qui y sont relevées s'avèrent infondées, comme l'utilisation prétendument non autorisée de citations.

Le Conseil de la presse tolère certes la présentation très raccourcie de trois cas concrets relevant de l'APEA dans la "Basler Zeitung", mais pas au fait que la BaZ ait omis d'évoquer une expertise centrale dans un cas, exposé le rôle d'une autre expertise de manière équivoque dans un autre cas.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100862121> abgerufen werden.